



AVIS COMPLEMENTAIRE
AU MINISTRE DE L'EDUCATION
CONCERNANT LE FINANCEMENT DES CENTRES
DE RECHERCHE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FCAC
POUR L'EXERCICE 1980-1981



360200
0080022

79.21

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS COMPLEMENTAIRE
AU MINISTRE DE L'EDUCATION
CONCERNANT LE FINANCEMENT DES CENTRES
DE RECHERCHE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FCAC
POUR L'EXERCICE 1980-1981

360200
0080022

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Ministère de l'Éducation
1035, de la Chevrotière, 11e
Québec, G1R 5A5

Avis n° 79.21
Dépôt légal - 2^e trimestre
ISSN - 0709-3985
Québec, le 19 juin 1980.

- I - Centre de recherche sur les atomes et les molécules (GRAM)
(Université Laval)

- II - Centre d'études sur le bâtiment (CEB)
(Université Concordia)

I - Centre de recherche sur les atomes et les molécules (CRAM)
(Université Laval)

Introduction

Le 23 avril 1980, le ministre de l'Education saisissait le Conseil des universités de la situation occasionnée par le retrait du professeur Paul Marmet du CRAM. Au dire de ce chercheur, le CRAM aurait récemment modifié ses priorités au point que lui-même et ses associés immédiats ne recevraient plus d'appui tangible de ce centre. En conséquence, le professeur Marmet et son équipe ont décidé de se retirer du CRAM et d'en aviser le Ministre.

Le Conseil ayant saisi sa Commission de la recherche de cette question, cette dernière a décidé de mettre sur pied un comité d'évaluation et d'effectuer une visite du CRAM, suivant en cela une procédure tout à fait semblable à celle qu'elle utilise régulièrement lorsqu'elle procède à l'évaluation des centres de recherche postulant dans le cadre du volet "FCAC-Centres". Etant donné la nature particulière de cette évaluation et la nécessité de procéder rapidement suivant le voeu même du Ministre, la Commission de la recherche a donné à son président le mandat de transmettre directement au Conseil les conclusions et recommandations du comité d'évaluation du CRAM.

Le comité d'évaluation (dont on trouvera en annexe la composition) comprenait trois experts du domaine dont deux avaient participé à l'évaluation du CRAM en 1978, un représentant de la DGES ainsi que le président et le secrétaire de la Commission de la recherche agissant respectivement comme président et secrétaire du comité.

Au cours de sa visite, le comité a rencontré le directeur et les membres du CRAM, le professeur Marmet ainsi que les représentants de l'université. Après quoi, à la suite d'une délibération à huis clos, il a transmis au Conseil les commentaires et la recommandation qui suivent.

La situation du CRAM

Le CRAM compte un peu plus de 10 ans d'existence. Ses effectifs s'évaluent actuellement à 12 professeurs, 16 étudiants de 2^e cycle, 8 étudiants de 3^e cycle, 4 techniciens, 3 assistants et une secrétaire. Deux de ces professeurs se sont joints au CRAM durant l'année 1979, amenant avec eux 4 étudiants. L'équipe du professeur Marmet, qui ne figure pas dans les données précédentes, compte un attaché de recherche et 4 étudiants de 2^e ou 3^e cycle en plus d'un certain nombre d'étudiants de 1^{er} cycle agissant comme assistants.

Le centre est financé par l'Université Laval et le programme FCAC. De l'Université Laval, il recevait, en 1979-80, 152 000,00\$ sous forme de salaires de techniciens et d'invités et d'aide diverse. La subvention FCAC-Centres de 56 000,00\$ servait à payer le salaire d'un professeur, de la secrétaire et de quelques assistants et étudiants. A ceci, il faut ajouter les subventions que ses membres ont reçues du CRSNG et du programme FCAC dans le cadre du volet "Equipes et séminaires", soit environ 200 000,00\$ pour l'année 1979-80 sans compter les subventions de 100 000,00\$ que le professeur Marmet et son équipe ont reçues des mêmes sources pendant la même période.

Le CRAM est administré par un bureau de direction constitué du directeur, de quatre membres du centre et des directeurs des départements de physique et de chimie. C'est ce bureau qui décide de l'allocation des ressources et des priorités.

Les recherches effectuées au CRAM peuvent être regroupées autour de trois thèmes majeurs: les collisions électroniques, la dynamique moléculaire et la spectroscopie. En plus d'une forte composante fondamentale, on dénote la présence d'un certain nombre de recherches appliquées et d'activités de développement.

Les raisons du départ du professeur Marmet

Le professeur Marmet avance comme raison de son départ les changements opérés dans les priorités du CRAM, changements qui l'auraient privé des ressources du centre. Le comité visiteur du Conseil s'est intéressé aux deux aspects de cette question, l'évolution des priorités de la recherche du CRAM et le partage des ressources et a tenté de bien en mesurer l'étendue.

Lorsqu'on compare la recherche actuellement menée au CRAM avec celle décrite dans les documents d'appui à sa demande de 1978 et observée lors de cette évaluation, il ne fait pas de doute qu'il existe une remarquable continuité. Les mêmes groupes, formés le plus souvent des mêmes individus, poursuivent des recherches qui se situent tout à fait dans la ligne de celles qu'ils poursuivaient alors. Ce qui a pu changer cependant, c'est la proportion de la recherche appliquée, voire du développement, par rapport à la recherche fondamentale et peut-être est-ce là l'une des raisons pour lesquelles le professeur Marmet estime que les priorités du CRAM ont changé.

Depuis la mise au point, dans le cadre de la thèse d'un étudiant de 3^e cycle, d'un nouveau type de multiplicateur d'électrons - pour lequel l'université a formulé une demande de brevet - des efforts de développement ont été poursuivis pour en mesurer et en optimiser les propriétés. Cela a accaparé une partie des ressources du CRAM et a pu être à l'origine d'une part des griefs du professeur Marmet.

Aussi, l'université s'est-elle inquiétée de la situation et a-t-elle procédé à une enquête minutieuse sur la répartition des ressources et l'utilisation qu'on en avait faites. Les résultats de cette enquête, menée par des personnes de confiance, ont été communiqués au Conseil. Ils révèlent qu'un étudiant a été affecté à ce projet durant deux étés et qu'un technicien y a consacré une centaine d'heures. Compte tenu de la dimension du CRAM, il s'agit là d'une proportion bien modeste de ses ressources. Il en est de même pour le coût des matières premières.

Comme nous le signalions précédemment, le CRAM, à même ses subventions, paie des techniciens, des chercheurs, des étudiants et une secrétaire. Tous les membres du CRAM ne profitent pas de la même façon des services et selon les années on observera des fluctuations qui tiennent aux besoins exprimés, aux engagements antérieurs, aux urgences du moment et aux crédits disponibles. Effectivement le professeur Marmet a peu reçu entre le 1er juin 1979 et son départ en décembre; mais cela est aussi le cas d'autres chercheurs du CRAM comme lui-même nous le signalait. En 1978-79 par contre, il a pu profiter d'une fraction substantielle des crédits réservés au paiement des assistants et des étudiants.

Tout compte fait, le Conseil n'estime pas que la situation a évolué de façon importante. Il note que l'université, par sa commission d'enquête, s'est montrée soucieuse de bien évaluer la situation et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que de tels problèmes, s'ils devaient se renouveler, se règlent dans le cadre de l'institution, comme cela aurait dû se faire.

L'avenir du CRAM

Le comité visiteur du Conseil a tenté d'évaluer l'état actuel du CRAM par rapport à celui qui avait été constaté lors de l'évaluation de 1978 et de mesurer l'impact du départ du professeur Marmet. Au niveau des effectifs ce départ a été compensé par la venue récente au CRAM de deux nouveaux professeurs accompagnés de leurs étudiants de sorte qu'on peut dire que numériquement la situation est assez semblable à celle de 1978. Par contre, il est bien évident que le départ d'un chercheur chevronné comme le professeur Marmet représente pour le centre une perte sérieuse mais qui ne revêt pas l'importance qu'elle aurait pu atteindre dans un centre dont les effectifs seraient plus réduits ou de moindre qualité, ou dont le fonctionnement dépendrait plus exclusivement d'un seul chercheur senior.

Le CRAM est un centre diversifié avec de bons chercheurs dans chacune de ses orientations. Depuis quelques années, il a cherché à étendre ses collaborations, attirant ainsi deux nouveaux membres, comme nous venons de le signaler, et développant des recherches avec des chercheurs d'autres universités. De fait, sur ce point le comité visiteur a constaté que des progrès notables avaient été accomplis par rapport à la situation qui prévalait en 1978. Tout ceci constitue des acquis qui ne paraissent pas devoir être remis en question par le départ du professeur Marmet.

Enfin, on peut ajouter que le CRAM a été et continue d'être un bon lieu de formation des jeunes chercheurs comme en témoignent les nombreux étudiants qui y poursuivent des études avancées.

Pour toutes ces raisons, le Conseil estime que l'existence et la bonne marche du CRAM n'est pas en cause. D'ailleurs, l'Université Laval lui a clairement manifesté son intérêt et nous a confirmé qu'elle entendait continuer à lui apporter son appui matériel comme elle le faisait jusqu'à maintenant. Déjà elle a pris des mesures pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise et pour clarifier et rendre plus transparent son fonctionnement.

En conséquence,

Recommandation 1

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Éducation

(d'allouer au Centre de recherche sur les atomes
(et les molécules de l'Université Laval un mon-
(tant de 56 000,00\$ pour l'année 1980-1981, comme
(troisième versement de sa subvention dans le cadre
(de FCAC-Centres de recherche.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Ministère de l'Éducation
1035, de la Chevrotière, 11e
Québec, G1R 5A5

II - Centre d'études sur le bâtiment (CEB)
(Université Concordia)

Introduction

Quelques centres de recherche universitaire, en plus de réclamer une subvention d'infrastructure, ont présenté cette année au programme FCAC des demandes de financement de nouveaux équipements.

Le Centre d'études sur le bâtiment de l'Université Concordia a ainsi transmis à FCAC-Centres un dossier très élaboré en vue d'appuyer une demande de financement complémentaire pour l'achat d'équipement informatique. Le comité visiteur de la Commission de la recherche a procédé à l'étude de ce dossier dans le cadre de l'évaluation globale qu'il a faite des activités, des objectifs et des besoins du CEB. Le Conseil en outre a commandé une expertise technique portant sur la qualité de l'équipement considéré et sur sa complémentarité avec les ressources de type identique localisées dans la région montréalaise.

Aussi,

CONSIDERANT la demande de subvention d'équipement présentée par le Centre d'études sur le bâtiment;

CONSIDERANT l'avis favorable du comité visiteur quant à l'intérêt scientifique de l'équipement demandé;

CONSIDERANT les conclusions favorables de l'expertise technique demandée par le Conseil;

CONSIDERANT le jugement très favorable du comité visiteur quant à la valeur scientifique du centre et quant à la pertinence socio-économique de ses activités;

Recommandation 2

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Education

(d'accorder au Centre d'études sur le bâtiment une
(subvention de 150 000,00\$ pour l'achat d'un ordi-
(nateur Perkin Elmer Interdata 3220.

A N N E X E

Le comité visiteur pour l'évaluation du
"Centre de recherche sur les atomes et les molécules (CRAM)"
de l'Université Laval

(2 juin 1980)

L'ECUYER, Jacques
Président du comité
Président
Commission de la recherche universitaire
2700, boulevard Laurier, suite 810
STE-FOY, (Québec)
G1V 2L8

CABANA, Aldée
Doyen de la Faculté des Sciences
Université de Sherbrooke
SHERBROOKE, (Québec)
J1K 2R1

DROUET, Michel
Institut de recherches de l'Hydro-Québec
IREQ
1800, Montée Ste-Julie
VARENNES, (Québec)
JOL 2P0

SANCHE, Dr. Léon
Département de médecine nucléaire
Centre hospitalier Université de Sherbrooke
Université de Sherbrooke
SHERBROOKE, (Québec)
J1H 5N4

STAFFORD, Roland
Direction générale de l'Enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation
1035, de la Chevrotière, Edifice "G"
QUEBEC, (Québec)
G1R 5A5

SIMONEAU, Richard
Secrétaire du comité
Secrétaire
Commission de la recherche universitaire
2700, boulevard Laurier, suite 810
STE-FOY, (Québec)
G1V 2L8

Le 26 mai 1980

Le comité visiteur pour l'évaluation de la demande de subvention
soumise par

"Le Centre d'études sur le bâtiment (CEB)"
de l'Université Concordia

(13 mars 1980)

LORTIE, Marcel
Président du Comité
Directeur général régional
Environnement-Canada
Tour Champlain, 5^e étage
2700, boulevard Laurier
STE-FOY, (Québec) G1V 4H5

L'ECUYER, Jacques
Président
Commission de la recherche universitaire
Conseil des universités
2700, boulevard Laurier, suite 810
STE-FOY, (Québec) G1V 2L8

BIRON, André
Directeur, Département de génie mécanique
Ecole polytechnique
2500, Chemin de polytechnique
C.P. 6079, Succ. "A"
MONTREAL, (Québec) H3C 3A7

LAGACE, Jean-Marc
Ingénieur conseil
J.M. Lagacé & Associés
2900, Chemin Quatre-Bourgeois
STE-FOY, (Québec) G1V 1Y4

QUIROUETTE, Richard
Conseil national de la recherche
Division de la recherche en bâtiment
Montreal Road
OTTAWA, (Ontario) K1A 0R6

DROLET, Benoit
Direction générale de l'enseignement supérieur
Ministère de l'Education
1035, De La Chevrotière, Edifice G
QUEBEC, (Québec) G1R 5A5

SIMONEAU, Richard
Secrétaire du Comité
Conseil des universités
2700, boulevard Laurier, suite 810
STE-FOY, (Québec) G1V 2L8

Janvier 1980

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
8e étage
Québec